DECLARATION LIMINAIRE
COMITE TECHNIQUE DU 5 NOVEMBRE 2015
COUR D'APPEL DE TOULOUSE

Monsieur le Premier Président, Madame le Procureur Général,

Nous ne pouvons pas commencer ce comité technique sans évoquer l'amendement qui a été présenté le 26 octobre 2015 devant le Sénat par le rapporteur visant à instaurer une mutualisation des effectifs des greffes des TGI, des TI et des CPH. L'UNSa SJ rappelle que le mouvement de l'année 2014 initié par les greffes a largement protesté contre la mise en place des TPI.

Nous rappellons que lors du CTM du 3 juillet 2012 Mme la Ministre a indiqué « il faut concilier et trouver des compromis » Alors M. le rapporteur quand est-il du dialogue social ? C'est scandaleux, de présenter un amendement sans concertation, L'UNSa SJ dit » NON » à cet amendement M. le rapporteur, et ne vous trompez pas, les fonctionnaires de justice ne sont pas des pions que l'on déplace sur un échiquier.

Nous attirons votre attention sur la Réforme Territoriale qui va impacter les services judiciaires. En effet, n'oublions pas que notre structuration judiciaire s'organise autour de 35 Cours d'Appels qui devront s'insérer au sein de 13 nouvelles régions.

Une réorganisation territoriale entraînera inévitablement une réflexion sur l'implantation de nos tribunaux et très certainement une nouvelle définition des contentieux avec à terme la mise en place de pôles. Les SAUJ (service d'accueil universel de justice) ainsi que les GAM (greffiers assistant du magistrat) en sont la démonstration. L'UNSa SJ restera vigilante, craignant que cela n'entraîne à plus ou moins long terme une nouvelle réforme de la carte judiciaire et des suppressions de Cours d'Appel,

L'UNSa SJ tient à réaffirmer ses positions sur le respect des agents et de leur statut, ainsi que son attachement à un service public de qualité et de proximité.

L'UNSa SJ se félicite d'avoir pu travailler pour une réforme statutaire dans l'intérêt de tous, ce qui a permis aux agents de voir enfin leur situation salariale s'améliorer

après 6 années de blocage du point d'indice ! Cet accord profitera à tous, pour certains par des biais différents.

Pour autant, ne nous trompons pas l'UNSa SJ aurait souhaité obtenir davantage dans ses revendications avec de réelles avancées statutaires pour l'ensemble des corps, mais le corporatisme de certains nous ont empêchés de faire évoluer nos métiers, car les organisations syndicales de magistrats « ont estimé » que le greffier n'avait pas « le discernement nécessaire » pour prendre certaines décisions.

Au moment où se met en place une réforme symbolique très forte, la justice du XXIème siècle, il apparaît plus que jamais nécessaire de renforcer matériellement l'institution mais aussi de la moderniser dans ses structures, c'est pourquoi nous demandons depuis de nombreuses années l'ouverture d'un débat sur la gouvernance des juridictions, notamment la juste place que doit avoir un Directeur de Greffe.

Nous rappelons que le Ministère de la Justice est la seule administration de l'Etat à ne pas être dirigée par des fonctionnaires d'Etat, ce sont les magistrats judiciaires qui gèrent les ressources humaines, budgétaires, informatiques … alors que le cœur de leur métier est de dire le droit.

Le protocole sur les Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations, va être mis en œuvre malgré l'opposition de deux organisations syndicales. Cet accord prévoit notamment :
- le principe selon lequel chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins 2 grades dans toutes les catégories,
- la transformation d'une partie des primes en point d'indice entre 2016 et 2018,
- une négociation salariale aura lieu dès février 2016 afin d'examiner la revalorisation du point d'indice,
- l'amélioration des rémunérations de l'ensemble des fonctionnaires à compter de 2016 jusqu'en 2020,

Concernant le ressort de la Cour d'Appel de Toulouse, l'UNSa SJ dénonce l'agression qui a eu lieu à Castelsarrasin par un justiciable proférant des menaces graves auprès d'un de nos collègues. Nous sollicitons que tous soit mis en œuvre pour que nos collègues se sentent en sécurité et resterons vigilants aux propositions de l'administration face à cette situation.

Pour l'UNSa SJ, le combat contre la paupérisation de notre pouvoir d'achat et la revalorisation statutaire des fonctionnaires est notre priorité.